

SOCIETE D'ETUDES ET DE TRAVAUX POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

« S.E.T.A.O. »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 672.000.000 F CFA

Siège social : 22, rue des Foreurs - 01 BP 925 - Abidjan 01

R.C.C.M. – ABJ-1950-B-1219

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

- TEXTE DES RESOLUTIONS -

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés et arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion à l'ensemble des Administrateurs pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, en approuve les termes.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de de 877.060.399 F CFA au Report à Nouveau dont le montant débiteur sera ainsi ramené de 3.373.530.845 F CFA à 2.496.470.446 F CFA.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 15 mai 2018, de Dmitry CHERSKIY, demeurant 56 avenue du Général Leclerc – 78230 Le Pecq (France), en lieu et place de Philippe MOREAU, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination en qualité d'Administrateur, faite par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 juin 2017, de Ali BENCHEQROUN, demeurant 20 rue de Gui – Impasse Paimpol – Villa « Drikamalia » - Paranfa –20160 Casablanca (Maroc), en lieu et place de Richard DUPUIS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour six ans, le mandat d'Administrateur de Pierre SKOROCHOD qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur, Nicolas BORIT, demeurant 48 rue Fessart - 92100 Boulogne Billancourt (France), pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités où besoin sera.